

> SALLES-LA-SOURCE



Yves Censi: « La cascade doit couler »

Lors de sa conférence de presse de ce vendredi, à Rodez, essentiellement consacrée à une critique en règle de l'action menée par le socialiste Christian Teyssède, tant concernant la mairie de Rodez que la communauté d'agglomération du grand Rodez (cf. « La Dépêche du Midi » d'hier), le député (UMP) Yves Censi a aussi évoqué le dossier de la cascade de Salles-la-Source. Il a ainsi rappelé être « opposé » à la signature d'un arrêté préfectoral qui, selon lui, « empêcherait la cascade de couler ». Notamment parce que cette dernière, à en croire le parlementaire, est devenue « un élément attractif majeur, tant dans le Vallon que sur le trajet reliant Rodez à Conques ».

La ministre de l'Écologie saisie du dossier

Dans le même temps, Yves Censi a reconnu qu'une « controverse juridique » existait autour de ce dossier. C'est pourquoi, a-t-il ajouté, il a rencontré, ce jeudi, la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Le député de la première circonscription de l'Aveyron a ainsi demandé à Nathalie Kosciusko-Morizet de « reprendre tout le dossier — mais pas la procédure — et l'analyse à zéro ». « J'espère ainsi parvenir à la restitution de la cascade, à son débit naturel, à tous les Aveyronnais », a conclu Yves Censi. En clair, celui-ci précise que « l'analyse du dossier », jusqu'à présent, « a été faite à charge ». C'est-à-dire que les fonctionnaires chargés du dossier se sont seulement posé la question « Qu'est-ce qui nous empêche d'accepter ce projet de centrale ? ». Or, il aurait fallu examiner le sujet sous un autre angle, notamment celui de « Quels arguments l'État a-t-il pour refuser ? ». Nathalie Kosciusko-Morizet a accepté mes arguments et la signature de l'arrêté préfectoral, prêt à ce jour, sera retardée », assure le député Censi.

Pour autant, celui-ci juge que « les récents propos d'un représentant du collectif fil s'agit d'Yves Garric et de Ranimons la cascade, N.D.L.R.) ont été insultants vis-à-vis des fonctionnaires qui ont travaillé sur ce dossier ».

D. S.